

Le Pionnier de l'Assomption.

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE ASSOMPTION.

Vol. XX.

NAPOLÉONVILLE, Lne., SAMEDI, 27 OCTOBRE 1877.

No. 20.

Le Pionnier.

PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

CHARLES DUPATY, Editeur.

CONDITIONS DE D'ABONNEMENT :

Un an \$3 00
Six mois 1 50
Un numéro 10

PAYABLE D'AVANCE.

PRIX DES ANNONCES :

Un carré de dix lignes, treize insertions \$1 50
Chaque insertion suivante 75 cents.
Cartes de Profession, par an \$12 50
Annonces de Candidature 12 50

Tout avis judiciaire devra être payé le dernier jour de la publication ou le jour de la vente.

Pour lettres, journaux, échanges, &c. adresses au "PIONNIER," Napoléonville, Lne.

Les abonnés du Pionnier, qui ne reçoivent pas régulièrement leurs numéros, nous rendront un grand service en nous signalant sans délai toute irrégularité.

La température est excessivement défavorable à la canne et rend presque impossible le travail de rouaison. Il a encore plu d'averse pendant quelques jours de la semaine et le temps s'est maintenu au chaud. Aussi, beaucoup de planteurs qui avaient commencé à rouler ont suspendu les travaux; le rendement était maigre et quelque fois même nul. Ils attendent, pour recommencer avec plus de succès, que le temps devienne sec et froid. Quelques-uns cependant, mais malheureusement le plus petit nombre, ont assez bien réussi. Le juge Désiré LeBlanc est un des privilégiés, trois arpents et demi de cannes lui ont donné six boucants de magnifique sucre.

Nous avons vu passer dans notre village, depuis deux semaines, un nombre considérable de travailleurs en quête d'ouvrage. Comme les travaux de la rouaison sont très en retard et que les habitants craignent de perdre leurs cannes par les glaces, ils prendront certainement ce surcroît d'employés qui leur arrive bien à-propos.—Parmi ces voyageurs il y avait beaucoup de blancs, qui viennent de la Nouvelle-Orléans et des Etats de l'Ouest, attirés ici par le prix élevé des salaires.

Le gouverneur Nicholls est revenu samedi dernier à la Nouvelle-Orléans. Son voyage dans l'Ouest n'a duré que dix jours. Dans ce court laps de temps, sa santé chancelante s'est rétablie. Le changement de climat et ce court repos, dont il avait tant besoin, lui ont fait beaucoup de bien.

Chas. W. Lowell, ex-orateur de la Chambre des Représentants sous Warmoth, et plus tard maître de poste à la Nouvelle-Orléans, est mort dans l'Etat de Maine, le 3 de ce mois, dans une complète misère.—Le proverbe dit que le bien mal acquis ne profite jamais.

Un autre ex-orateur de la Chambre, sous le régime radical, Mortimer Carr, se trouve dans une très mauvaise passe. Le grand jury de la paroisse d'Orléans a trouvé lieu à poursuite contre ce personnage, accusé de vol et de faux en écriture. Le juge de la cour criminelle l'a envoyé en prison faute de pouvoir fournir un cautionnement de \$20,000.

Les Sénateurs de la Louisiane

Quels naïfs s'étaient donc imaginés que, après avoir été constamment battus, depuis deux ans, après avoir essayé, au Nord aussi bien qu'au Sud, nous ne savons combien de défaites plus cruelles les uns que les autres, les radicaux finiraient par s'avouer vaincus et par abandonner, de guerre lasse, cette proie du pouvoir qui satisfaisait leur intérêt plus encore que leur amour-propre, et remplissait leur poche plus qu'elle ne flattait leur orgueil.

Ces braves gens-là étaient loin de leur compte, et ils voient aujourd'hui que les radicaux du Congrès ont la vie plus dure et l'ambition plus tenace qu'ils n'en avaient l'idée. Ils peuvent en juger par ce qui vient de se passer au Sénat des Etats-Unis.

On sait que, par un scandale inouï dans l'histoire parlementaire, par un abus de pouvoir sans nom, un Etat souverain, la Louisiane, se trouve, depuis plusieurs années, privée de représentants dans la Chambre haute du Congrès. Il y a plus de deux ans, le parti démocrate, en majorité évidente parmi nous, lui avait envoyé un homme éminent; mais il était convenu que rien de démocrate ne devait être accepté de la Louisiane. Il laissa se morfondre à la porte l'élu de l'Etat. Est-ce que l'on daignait tenir compte de nos volontés? Nous étions des parias; on ne se gênait pas pour nous le dire, et on agissait ouvertement en conséquence.

A la bonne heure, mais le parti républicain, dont on maintenait l'existence par la force des baïonnettes, avait, lui aussi, envoyé son homme. Il était tout naturel qu'on l'acceptât. Pas du tout. L'élu des radicaux ne plaisait pas à ces messieurs; ils objectaient à sa personne et à sa couleur. C'était absurde, c'était l'ogive; mais la justice, la logique, ces messieurs ne s'inquiètent guère de cela. Il faut faire ce qui leur plaît, nommer qui leur plaît, sinon pas de représentation. La Constitution en dira ce qu'elle vaudra, et le peuple aussi, ces messieurs se moqueront de l'un et de l'autre.

Aujourd'hui que le pauvre sénateur de couleur est bien évidemment mort et enterré, aujourd'hui que Pinchback a, de guerre lasse, renoncé à son siège qui lui tenait tant au cœur, vous croyez peut-être que, par pudeur, sinon de bonne volonté, ces messieurs vont admettre le démocrate qui n'a plus l'ombre d'un concurrent. Allons donc, vous ne connaissez pas les radicaux du Sénat. Aussi longtemps qu'ils le pourront ils retiendront M. Eastis à la porte. S'il le faut même ils ressusciteront la candidature de Pinchback. Non pas pour l'admettre, au moins; oh non, mais pour prolonger le *statu quo* actuel, sans égard pour la représentation de la Louisiane, sans égard pour la Constitution des Etats-Unis, sans égard pour la volonté du peuple de l'Union.

Ce n'est pas tout. Un fait est en train de se passer, qui est un autre déni de justice autrement conditionné.

L'an dernier, il y avait ici une double élection; d'un côté, une élection de minorité qui donnait pour résultat Packard, avec une législature de même acabit et un

sénateur *ejusdem farinae*, M. Kellogg. M. Packard est mort et enterré; morte et enterrée la législature Packard, et, avec tout ce monde, M. Kellogg qui en était la créature. D'un autre côté, une élection de majorité qui donnait pour résultat M. Nicholls, avec une législature aussi légitime que lui, et un sénateur aussi légitime que l'un et l'autre.

M. Nicholls et son gouvernement seuls vivent, gouvernement légitimement et sans conteste, non seulement en droit, mais en fait; non seulement aux yeux de la Louisiane, mais devant l'Union tout entière. Croyez-vous pourtant que ces messieurs, vaincus par les faits les plus patents, et par le droit, plus évident encore que les faits, vont reconnaître immédiatement le sénateur nommé Spofford? Oh! que non. Ils chicaneront sur l'admission de M. Spofford, sans l'ombre de raison, sans la moindre espérance de succès; mais ils chicaneront. Ils feront même, s'il est nécessaire, revivre M. Kellogg; non pas pour l'admettre, non pas pour décider entre les deux, mais pour prolonger la situation et le déni de justice envers la Louisiane, qui dure depuis tant d'années.

Et pourquoi cette odieuse et outragante comédie? Mon Dieu, la raison est bien simple. Ils sont maintenant 35 ou 37 sénateurs républicains contre 33 démocrates, et il y a un ou deux malades parmi les premiers. De telle sorte que la majorité radicale serait fort en danger si ces deux démocrates étaient admis; ou plutôt, il n'y aurait plus qu'une égalité de voix entre les deux partis, et il faudrait avoir sans cesse recours à la voix prépondérante du vice président pour faire pencher la balance en faveur du radicalisme.

Et si, par hasard, idée qui fait dresser les cheveux même sur les têtes les plus chauves et les plus vénérables du radicalisme, si une voix se déplaçait et passait aux démocrates, ce serait l'abomination de la désolation dans le temple saint; ce serait l'arche sainte violée et jetée dans le camp infidèle; ce malheur serait irréparable, et le républicanisme bien et dûment enterré.

Or le républicanisme, aux yeux de ces messieurs, passe avant le pays. Il faut le soutenir à tout prix, même aux dépens de la Constitution, même aux dépens de la volonté du pays; aux dépens de tous les faits, de tous les principes de justice et de politique. Le radicalisme, c'est le principe et la fin de toute chose, c'est la loi et les prophètes. Il n'y a pas de Constitution, de volonté populaire qui y tiennent. Et voilà pourquoi la Louisiane est encore privée de représentation au Sénat des Etats-Unis.

Les nègres de Shreveport ont choisi l'ex-lieutenant-gouverneur Antoine pour candidat à la place de maire de cette ville.

Le Progrès, de Terrebonne, dit que la canne ne rend pas dans cette paroisse et que les planteurs qui avaient commencé à rouler ont éteint leurs fourneaux.

Il y a 175 avocats à la Chambre des Représentants de Washington.

Aux dernières élections, en France, les républicains ont obtenu 4,696,127 voix. Leur majorité sur les autres partis réunis est d'environ 1,600,000. Dans quarante-huit arrondissements il n'a pas été donné un seul vote aux candidats du gouvernement. On a rapporté que les MacMahonistes avaient enlevés 36 sièges aux républicains. C'est une erreur. Les conservateurs, il est vrai, ont gagné 36 sièges, mais les gains ne sont pas tous pour les candidats officiels. Dans 12 de ces arrondissements les candidats officiels ont été battus par des candidats conservateurs qui n'étaient pas soutenus par le gouvernement. C'est ainsi que trois bonapartistes, deux orléanistes et sept candidats constitutionnalistes ont été élus. En somme, à force de pression et d'iniquités envers le parti républicain, les candidats officiels ont gagné 24 sièges à la chambre des députés.

L'ex-président Grant est à Paris où il doit passer six semaines. De là il se rendra à Marseille, à Nice et à Gènes. Il s'embarquera dans cette dernière ville, sur un navire de guerre américain, et visitera l'Espagne, Malte, la Sicile, l'Egypte et la Turquie. En février il sera à Naples, de là il ira à Rome et sera de retour à Paris en avril, après avoir traversé l'Italie. Il visitera ensuite le Danemark, la Suède, la Norvège, la Russie, l'Autriche et en septembre il séjournera quelque temps en Suisse.

Les républicains français de la Nouvelle-Orléans ont tiré un salut de cent-trois coups de canon, samedi dernier, pour célébrer la victoire remportée aux dernières élections en France.

La famine fait de terribles ravages dans l'Inde. Les rapports officiels admettent que dans neuf districts de la présidence de Madras 2,800,000 personnes sont mortes de faim depuis le 1er janvier jusqu'au 1er juin 1877.

Un homme de couleur présidait dernièrement une convention démocratique tenue à Boston. Cela prouve évidemment que l'Etat du Massachusetts n'est pas encore bien reconstruit.

Nous extrayons du journal la *Terre Sainte* les détails suivants sur le *Khamzin* ou *Simoun*, dont le souffle est quelquefois si fatal aux voyageurs, que plusieurs ont pensé qu'il était empoisonné. Il ne doit, toutefois, ses funestes effets qu'à la chaleur accablante qu'il apporte et aux tourbillons de sable qu'il soulève.

La caravane engagée dans le désert reconnaît bientôt le *Khamzin* aux premiers symptômes qui signalent : le ciel prend à l'horizon une teinte rougeâtre, puis devient peu à peu grisâtre et li vide; le soleil, dépourvu de ses rayons, offre un aspect sanglant; l'atmosphère se charge d'un sable fin, emporté par le vent comme l'écumée de la mer pendant la tempête. C'est alors qu'il faut fuir au plus vite, car bientôt tout s'agit sous le souffle du *Khamzin* : le désert se creuse et devient houleux; la poitrine du voyageur est oppressée, son œil sanglant, ses lèvres arides et brûlantes.

Tantôt les chameaux s'emportent dans un galop fougueux, tantôt ils s'arrêtent, et, cachant leurs longs cous dans le sable, cherchent à s'échapper, en pressant leurs naseaux contre le sol,

aux émanations du *Simoun*. Si, malgré les tourbillons soulevés par l'orage, la caravane peut reconnaître sa route, elle s'abrite dans quelque anfractuosité de rocher et attend en sûreté que le calme soit revenu; mais si elle s'égaré dans l'immensité du désert, qu'elle soit trop éloignée d'un refuge, ou que la tempête redouble de force, hommes et animaux perdent toute énergie, l'instinct même de la conservation leur échappe. Oppressés par la chaleur brûlante, en proie au vertige, ils cessent de fuir, et bientôt le sable qui s'amoncelle autour d'eux leur sert de tombeau, jusqu'à ce qu'une autre tempête, agitant de nouveau les vagues du désert, découvre leurs ossements blanchis.

Pieuvre Géante.

Le steamer *Cortes*, arrivé dimanche à Saint-Jean-de-Terre-Neuve, a apporté une énorme pieuvre capturée il y a une quinzaine de jours par les frères Keels, à Catalina (Terre-Neuve). Le monstre avait été poussé sur cette côte par une violente tempête, et bien qu'il fut apparemment presque épuisé, sa prise a présenté beaucoup de difficultés et de dangers. Sa longueur totale, de l'extrémité des tentacules à celle de la queue, est de quarante pieds six pouces. Les tentacules, au nombre de dix-huit, ont une longueur moyenne de 11 pieds et une circonférence de 18 pouces. Les deux attachées à la portion postérieure du corps ne mesurent pas moins de trente pieds six pouces de long, et leur circonférence varie de 6 à 12 pouces. La tête a deux pieds et demi de circonférence, et la queue deux pieds et 9 pouces de long. Tout le long des tentacules sont des espèces de disques, espacés d'un pouce environ et dont les rebords sont armés de dents excessivement acérées.

Le hideux animal, dont l'aspect général est celui d'une masse gélatineuse, a été transféré à l'Aquarium, où il est certain de recevoir la visite de tout New-York.

LOST.

In this parish, between February 14, 1876, and this day, a certain promissory note drawn by Helene and Damas Hebert in favor of H. & L. Weil, for the sum of \$75, with interest from 1872 at eight per cent per annum, said note bearing date February 14, 1876. Payment stopped.—A suitable reward will be given to the finder.

H. & L. WEIL,
Assumption, October 23, 1877.

STATE OF LOUISIANA.

PARISH COURT.
PARISH OF ASSUMPTION.

No. 1168.
—Succession of—
JONAS HUGHES.

WHEREAS, Joseph Davis, of the parish of Assumption, La., has petitioned the Court for Letters of administration on the Estate of the late Jonas Hughes, deceased, intestate: Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause, within ten days from date of this notice, why the prayer of the petitioner should not be granted.

By order of the Court,
THOMAS DIVINE, Clerk.
Assumption, La., October 24, 1877.

WASHINGTON HOTEL

NAPOLÉONVILLE, LA.
Having been newly fitted up, is now fully prepared to accommodate all those who will honor it with their patronage.

Nothing has been spared to make this popular HOTEL a home for the traveling public.

CHARLES DUPATY.
NOTICE!
All persons holding claims against the School Board of this Parish, are notified to file the same without delay with August Bulow, Treasurer of the School Board of this parish.
J. E. LEBLANC,
Secretary Parish Board,
Parish of Assumption, August 16, 1877.

TAKE NOTICE.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Assumption.

By virtue of the power vested in me by law as President of the Police Jury of the parish of Assumption, I shall proceed to lease for one year, by public auction at the Court House, at Napoléonville, on

Saturday, November 3, 1877, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M., the following ferries, belonging to the parish:

1. At the Baptist Church.
2. At Painscourtville.
3. At Parochial Church.
4. At Napoléonville.
5. At Chevreteville.
6. At Labadieville.
7. At Grand Bayou.
8. At Bayou Corne.
9. At Bayou Pierre Part, opposite Louis Comeaux.
10. At Pierre Part Bay.

Terms:

One fourth CASH, or parish warrants approved by W. B. Ratliff, ex-president of the Police Jury, or the undersigned. For the balance, notes to be executed by the purchasers with security to the satisfaction of the President of the Police Jury, payable as above, on the first days of February, May and August.

Conditions:

The purchaser of any ferry shall not have the right of changing the location of the same without permission of the Police Jury, under a penalty of one hundred dollars for each offense, recoverable before any court of competent jurisdiction.

He shall also be required to cross all children attending schools, free of charge, going and coming; provided, that on Sundays and school holidays no pupil shall have the right to cross such ferries on terms differing from those of ordinary passengers.

WM. W. PUGH,
President Police Jury.

STATE OF LOUISIANA.

PARISH OF ASSUMPTION.
PARISH COURT.

No. 1162.
Succession of Bertol Monson and
Lazarra Gomez, his wife.

Notice is hereby given to the creditors and all persons interested in said succession, to show cause within ten days, if any they have or can from date of publication hereof, why the final account presented by Vincent Fernandez, Administrator of said succession, should not be approved and homologated, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court,
THOMAS DIVINE, Clerk.
Parish of Assumption, October 19, 1877.

STATE OF LOUISIANA.

PARISH COURT.
PARISH OF ASSUMPTION.

No. 1167.
Succession of Jean Charles Foret,
and Marcelite Rousseau,
his wife.

WHEREAS, Eugene Perelle of the parish of Assumption has petitioned the Court for Letters of administration on the estate of the late Jean Charles Foret, and Marcelite Rousseau, his wife, deceased intestate.

Notice is hereby given to all whom it may concern to show cause within ten days from date of this notice why the prayer of said petitioner should not be granted.

By order of the Court,
THOMAS DIVINE, Clerk of Court.
Assumption, La., October 4, 1877.

BODLEY Bros.,

Wheeling, W. Va.
DEPOTS:
No. 64 Common Street, New Orleans, and
Thibodaux, La.

MANUFACTURERS OF
Cane carts, Mule carts,
Baggage Carts, Rice carts,
Town carts, Small carts,
(of all sizes)

ALL WORKS FULLY WARRANTED
Mr. R. H. WEBSTER, Napoléonville,
will keep a stock of Carts and Axle Grease
BOULANGERIE DE NAPOLÉONVILLE.
Le soussigné offre de faire des avances de pain, jusqu'à la récolte prochaine, aux habitants sucriers et riziers de la paroisse.
L. FIGUÉ.